



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Julien et Nancy GUILLAUME-KNUTS** demeurant Rue de Poulseur 59 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Rue de Poulseur, 59 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section E n°847M3.

La demande vise les travaux suivants : **régularisation et exhaussement d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- l'emprise au sol de l'ensemble des volume secondaires ne peut excéder 85% de l'emprise au sol du volume principal ;
- l'emprise bâti représente au maximum 20% de la superficie constructible de la parcelle ;
- le niveau existant du terrain ne peut être modifié dans les zones de recul minimum de fond de parcelle ;
- le bardage en bois devrait être de ton naturel ou clair ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au Domaine Brunsode (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 novembre 2025 au 28 novembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be